

elles. Ils ont laissé derrière eux de lourdes et importantes obligations auxquelles ils n'ont pas pourvu. Mais il y a une différence entre eux et leurs prédécesseurs. Sir Leonard Tilley, quoi qu'on puisse en penser et en dire a déclaré franchement ce qu'il avait fait. Son successeur dans le parti conservateur n'a pas été aussi sincère. Je crains qu'il ne médite quelque machination, et je vais expliquer à la Chambre pourquoi je diffère avec lui dans l'attitude qu'il a prise avec ses amis.

Je ne veux pas répéter à l'honorable député les paroles qu'il a jugé à propos d'adresser à mon honorable ami. Conséquemment, je ne dirai pas que sa conduite a été inconvenante au plus haut degré—je crois que ce sont les mots qu'il a employés—et tout à fait indigne d'un ministre des Finances ; mais je lui demanderai en quels termes je peux décrire sa conduite ?

Je prétends que l'honorable député, lors de la présentation du dernier budget, et depuis a tenu une conduite doublement trompeuse. En premier lieu il a caché des faits qu'il était de son devoir de faire connaître à la Chambre, et en second lieu il veut maintenant s'attribuer le mérite d'une réduction qu'il n'a pas le droit de réclamer. Je vais faire connaître à la Chambre les faits que nous avons pu constater.

L'honorable député ne peut pas nier, car c'est un fait de notoriété publique, que lorsqu'il a soumis son dernier exposé budgétaire il a présenté des estimations s'élevant à \$38,308,548. Ce budget a été recommandé à notre attention par un message de Son Excellence le gouverneur général lui-même. Mais l'honorable député savait, et tous ceux qui s'occupent de finances savaient fort bien, que ce budget principal était loin de contenir toutes les sommes d'argent qu'il avait l'intention de demander au parlement. Tout le monde savait que en sus de ces crédits, il serait obligé de présenter un budget supplémentaire. Sachant cela, je lui ai demandé à différentes reprises de nous dire ce que contiendrait ce budget supplémentaire, pour nous faire connaître la somme exacte requise pour l'exercice 1896-97. Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement de la part de l'honorable député.

Après la sortie de l'honorable député du cabinet j'ai pu me procurer un exemplaire du budget, qu'il avait soumis au conseil, et je l'ai ici et je signalerai à l'attention de la Chambre le fait que, en sus de son budget principal s'élevant à \$38,308,000, l'honorable député avait soumis à l'étude une demande \$3,180,000, somme à être ajoutée au fonds consolidé des dépenses. Je ne parle pas des sommes imputables sur le compte du capital, et je ne dis pas que cette somme comprenait toutes les estimations budgétaires qu'il aurait probablement eu à présenter. De sorte que si l'on doit juger l'honorable député, ainsi qu'il doit l'être, en ajoutant son budget supplémentaire au budget principal, il se proposait de demander une somme de \$41,488,578. Je ne dis rien des sommes considérables prévues par le statut. Je ne dis rien des emprunts ni de la proposition qu'il nous a faite de construire des chemins de fer dans l'île du Prince-Edouard et ailleurs. J'indique seulement le résultat général qui est celui-ci : que l'honorable député, s'il en avait eu l'occasion, était prêt à élever les dépenses à la somme de quarante et un millions et demi de piastres par année, avec en sus un million et demi ou deux, si ses engagements étaient remplis

et si les dispositions statutaires impliquant de lourdes charges étaient appliquées.

Or, ces messieurs viennent nous dire qu'ils ne sont responsables que des dépenses de 1895-96, s'élevant à trente-sept millions de piastres. Je reviendrai plus tard sur ce point, mais je dirai immédiatement à ce sujet que je n'ai aucun doute que je n'aurois pas l'approbation de l'honorable député, et j'en appelle au jugement de cette Chambre—je dirai que, dans les circonstances, la tentative faite pour éluder la responsabilité de ce budget supplémentaire est injuste et déloyale.

Je ne permettrai pas, j'espère que mes honorables amis ne permettront pas, que nos journaux ne permettront pas à l'honorable député de renier son propre budget supplémentaire. Il y a un principe de droit qui dit—et si je fais erreur mes amis qui sont avocats me corrigeront—nul ne peut invoquer sa propre turpitude.

Je prétends que l'honorable député est doublement responsable. En premier lieu, je dis, et ceux qui connaissent le principe constitutionnel comprendront la force de ma prétention, qu'il était de son devoir (ayant présenté son budget principal) de déposer le budget supplémentaire sur le bureau de la Chambre. C'était son devoir envers la Chambre, c'était doublement et triplement son devoir envers le pays. Lui et ses amis étaient sur le point d'en appeler au pays pour juger entre eux et nous, et il était d'une grande importance, dans l'intérêt public, que le peuple fût éclairé au sujet de la somme totale nécessaire pour les dépenses de l'exercice suivant.

Or, je pose en principe constitutionnel que l'honorable, la justice et la bonne foi exigeaient que l'honorable député fit connaître à la Chambre et au pays son budget supplémentaire. Dieu sait s'il en a eu le temps. Durant les six ou sept dernières semaines de la session, qu'a-t-il eu à faire ? Lui ou son chef nous retenait ici matin, midi et soir, et lui-même n'avait pas autre chose à faire qu'à mettre la dernière main à son budget supplémentaire et le présenter, et il aurait dû agir ainsi.

Voici un autre fait qu'il est bon de porter à la connaissance de la Chambre : Durant les dernières élections, particulièrement dans les provinces maritimes, nous avons vu ces messieurs se servir de ce même budget supplémentaire dans différents comtés dans le but de favoriser l'élection de leurs amis. Mes amis de la Nouvelle-Ecosse savent combien de fois on leur a dit que sans l'opposition tel et tel item du budget supplémentaire en faveur de la Nouvelle-Ecosse auraient été adoptés. Et, certainement, on ne peut pas accuser l'ex-premier ministre d'avoir oublié sa province, car je vois dans le budget supplémentaire qu'il se proposait d'accorder 106 crédits différents à la Nouvelle-Ecosse.

Ainsi, je dis que l'honorable député n'a pas le droit maintenant de repousser la responsabilité de son budget supplémentaire. Notez que je ne prétends pas dire qu'il n'aurait pas pu le réduire, mais dans les circonstances, et connaissant les efforts que ces messieurs avaient à faire pour se maintenir au pouvoir, connaissant la difficulté qu'ils avaient de retenir leurs partisans dans les rangs du parti, je peux vous assurer, M. l'Orateur, que mon opinion personnelle est que bien peu de ces crédits auraient été retranchés avant....

M. FOSTER: Les opinions personnelles ne comptent pas.